

DEPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE
CANTON
GRAND COURONNE
COMMUNE
PULNOY

**ARRETE
DU MAIRE**

OBJET : Réglementation temporaire de circulation

Réservation de 4 places de stationnement sur la Place de la République pour le couture truck « Voyage au fil de l'arc en ciel »

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PULNOY

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le Code de la Route et ses articles R 417-10 & R 417-11
- **Considérant** que pour des raisons de sécurité dues à l'installation d'un couture truck, il y a lieu d'interdire le stationnement sur 4 places implantées Place de la République à Pulnoy les jeudis après-midi du 03 juillet 2025 au 04 septembre 2025 inclus de 12 heures à 18 heures.

ARRETE**Article 1 :**

Le stationnement sera interdit à tous les véhicules et considéré très gênant, sur 4 places de stationnement implantées Place de la République, situés au droit du passage piéton à proximité du coffret électrique, sauf pour le couture truck « **Voyage au fil de l'arc en ciel** », les jeudis après-midi du 03 juillet 2025 au 04 septembre 2025 inclus de 12 heures à 18 heures.

Article 2 :

La signalisation réglementaire de sécurité sera mise en place par les services techniques de la commune.

Article 3 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 :

Le Maire et la Police municipale de Pulnoy sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Police Municipale
- M. le chef des services techniques municipaux
- Le demandeur
- l'affichage

A PULNOY, le 17 juin 2025

Le Maire,

M. OGIEZ



DEPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE
CANTON
GRAND COURONNE
COMMUNE
PULNOY

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2025-42

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

OBJET : AUTORISATION d'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PULNOY

- **VU** l'arrêté N°207/2022 portant règlement d'occupation du domaine public
- **VU** la décision N° 158/2022 fixant les tarifs d'occupation du domaine public
- **CONSIDERANT** La Demande reçue en Mairie le : **15/06/2025**

De **Mme MORI Clélia 43 Bis rue du Faubourg Saint Phlin 54510 ART / MEURTHE**

Concernant : **L'installation d'un commerce ambulant « Voyage au fil de l'arc en ciel » chaque jeudi après-midi de 12h à 18h, Place de la République à PULNOY**



ACCORDE L'AUTORISATION

Bénéficiaire de l'autorisation :

Mme MORI Clélia

Durée de l'autorisation : 10 jours du 03 juillet 2025 au 04 septembre 2025 inclus.

Prescriptions particulières :

1- Droits d'occupation : 4) Camion (1,00 € X 6.70 m) linéaire X 10 = 67 € + 2) Stop trottoir (8 € / 4) = 2 € = 69 € X 1.06 (actualisation 2025) = 73.14 €

Droits de raccordement électricité et eau

2- ELECTRICITE = Non concerné

3- EAU = Non concerné

TOTAL DES DROITS (1 + 2 + 3) = 73.14 €
(à régler par chèque à l'ordre du Trésorier Principal)



REFUSE L'AUTORISATION

Motifs :

Recours : Recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nancy dans les 2 mois suivant notification du présent arrêté

Fait à Pulnoy, le 17 juin 2025
Le Maire,
M. OGIEZ



pNotification au demandeur :

A

le

Signature

Copie à (sauf si refus) :

- Monsieur le Trésorier Principal
- Régisseur des droits de voirie
- Services Techniques
- Police municipale